



Charte pour les archers autorisés à tirer Quelques règles à respecter pour la santé de Tous

A minima, la veille de votre venue sur le pas de tir :

Je valide la disponibilité et retiens un créneau d'horaire disponible de présence sur le pas de tir (1 archer par cible disponible – minimum 2 archers présents en séance - maxi 10 archers dans la salle)

Avant votre départ pour le pas de tir :

1. Je réalise mon « auto diagnostic » de santé. (voir document au dos)
2. Si je ne peux utiliser mon créneau réservé → je le signale immédiatement en mettant à jour le tableau de réservation.
3. J'enfile une tenue de sport qui devra être lavée dès mon retour.
4. Je m'assure d'emporter avec moi les « moyens barrière ». (Masque, gants, gel hydroalcoolique, petit sac poubelle...)
5. Pour les archers confirmés, je n'oublie pas, en plus de mon matériel de tir habituel, mon/mes blasons et mes clous de fixation.
6. Pour les archers débutants, arcs flèches blasons clous seront prêtés. Charge aux archers de désinfecter tout son matériel (désinfectant mis à disposition par le Club) en début **ET** en fin de séance.
7. Je prends mes précautions (les toilettes du site sont fermées).
8. Je calcule mon trajet pour arriver sur le site au plus tôt 5 minutes avant mon créneau d'entraînement.
9. Si possible, J'utilise un moyen de locomotion personnel et individuel pour me rendre sur site.

En arrivant sur le site :

1. Je ferme mon téléphone le temps de ma présence en salle.
2. Pour les archers confirmés, si je dois ouvrir le site, ou si je dois déplacer une cible je porte des gants à usage unique et/ou me lave les mains au gel hydroalcoolique.
3. Je m'assure que le nombre de personnes autorisées présentes sur le site (10 archers maximum), me permet de pénétrer sur celui-ci. Si non, j'attends dans mon véhicule ou à l'extérieur.
4. Je respecte une distance minimum de 2 m entre chaque archer (sinon je porte mon masque).
5. En dehors des volées, je porte mon masque. (Ex : pour préparer mon arc, aller chercher mes flèches, suivre les cours théoriques...)
6. J'utilise uniquement mon matériel personnel et je ne le prête pas. J'installe moi-même mon blason et mes clous de fixation. Je retire moi-même mes flèches.
7. Je limite les contacts avec le matériel partagé (cibles) et utilise le gel hydroalcoolique autant que nécessaire.
8. Je respecte les horaires et libère le pas de tir en temps et heure, en n'oubliant pas mes blasons (même HS) et clous.
9. Pour les archers confirmés avant de partir je désinfecte ma cible et, si je dois fermer le site, je porte des gants à usage unique et/ou je me lave les mains au gel Hydroalcoolique.
10. Je repars avec mes déchets produits lors de mon entraînement (y compris blasons HS, masques, gants, mouchoirs, bouteille eau...)

Les membres du Conseil d'Administration peuvent vérifier à tout moment la bonne application de ces règles. Le non-respect de celles-ci pouvant aller jusqu'à l'interdiction de tirer, voire entrainer la radiation Club.

Je, soussigné(e), après avoir pris connaissance de ces consignes, m'engage à les respecter pour le bien de tous.

Fait à Semur, le : Signature :

(*) Un exemplaire signé est à faire parvenir au club avant la première réservation.

AIDE À UN AUTO DIAGNOSTIC PERSONNEL

À faire avant chaque entraînement

Je m'assure que mon état de santé me permet d'aller tirer à l'arc ce jour. (*)

- Avez-vous été atteint du covid-19 dans les 15 derniers jours ?

- Avez-vous présenté dans les 8 derniers jours de façon inhabituelle, l'un des signes suivants :
 - o Une température égale ou supérieure à 38°C ?
 - o De la toux ?
 - o Des courbatures ?
 - o Des signes ORL : rhume, angine, pharyngite (en dehors de la rhinite ou d'une conjonctivite allergique diagnostiquée) ?
 - o Une perte de l'odorat ou/et du goût ?
 - o Des maux de tête inhabituels ?
 - o Des troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhées) ?
 - o Une fatigue inhabituelle ?
 - o D'autres signes comme des moments de désorientation ou chute inexplicables ?

- Avez-vous été en contact avec une personne atteinte du covid-19 dans les 14 derniers jours ?

- Avez-vous été en contact avec une personne qui présentait l'un des signes mentionnés ci-dessus ?

En cas d'UNE réponse positive au questionnaire ci-dessus, je ne vais pas m'entraîner sur le pas de tir, j'annule ma réservation et si nécessaire, je demande un avis médical.

Une question, une interrogation ? consultez Hervé Toggwiler, le référent COVID du Club.
herve.toggwiler@gmail.com 06 07 10 72 70

() Texte issu du Plan Fédéral de déconfinement Handisport*

Archers de l'Auxois – Charte Reprise Salle 2020 2021

C:\Users\Hp\Documents\2020-2021\Courriers - Documents Club\Dossier Reprise avec regles sanitaires\Charte et horaires\2_Charte Reprise Salle 2020 2021.docx - 04/09/2020